Municipalité de Saint-Colomban

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

MARDI 12 FÉVRIER 2008 - 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la session.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption du procès-verbal des sessions tenues en janvier 2008:
- session ordinaire du 08 janvier 2008 ;
- session extraordinaire du 22 janvier 2008;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2008;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Appui au comité de candidatures dans sa démarche d'obtention des jeux du Canada été 2013;

2.6 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 08 janvier 2008 relativement au règlement d'emprunt numéro 578.5-2007-01 abrogeant le règlement 578.5 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue Jacques et Lucien et autorisant un emprunt de cent sept mille dollars (107 000$) nécessaire à cette fin;

2.7 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 08 janvier 2008 relativement au règlement d'emprunt numéro 584.3-2007-02 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue des Sarcelles autorisant un emprunt de soixante-dix-sept mille dollars (77 000$) nécessaire à cette fin et abrogeant et remplaçant le règlement 584.3, tel qu'amendé, décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue des Sarcelles autorisant un emprunt de deux cent vingt mille dollars (220 000$) nécessaire à cette fin;

2.8 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 29 janvier 2008 relativement au règlement d'emprunt 586 décrétant un emprunt de deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars (295 000 $) pour des travaux de mise aux normes des aqueducs Phelan et Larochelle et d'installation des groupes électrogènes;

2.9 Dépôt et approbation de la liste de destruction de documents;

2.10 Autorisation de signature du contrat de service – analyse du système de taxes à la consommation ;

2.11 Autorisation au directeur général à assister à la journée d'étude de l'ADGMQ, le 03 avril 2008 à Trois-Rivière;

2.12 Octroi du contrat –négociation de la convention collective des cols blancs et des cols bleus;

2.13 Autorisation de signature et de paiement modification du réseau hydro-électrique du Parc Phelan;

2.14 Avis de motion règlement 539-2008-05 modifiant le règlement 539, tel qu'amendé, relatif au traitement des élus municipaux;

2.15 Adoption du projet de règlement 539-2008-05 modifiant le règlement 539, tel qu'amendé, relatif au traitement des élus municipaux;

2.16 Avis de motion règlement 565-2008 division du territoire en district électoral;

2.17 Annulation de la résolution 215-09-03 afin de mandater Me Joëlle Lupien afin de procéder à l'acquisition de servitude des bornes sèches;

2.18 Service de Cartographie en ligne – acquisition du module cartographie en ligne;

2.19 Autorisation de signature lettre d'entente avec le syndicat relativement au statut de saisonnier de monsieur Luc Coallier.

3 - SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis –janvier 2008;

3.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de janvier 2008;

3.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment saisonnier;

3.4 Autorisation à Monsieur Martin Sénéchal à assister à la formation sur le règlement sur l'évacuation et la traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.8) à Saint-Jérôme les 17 et 18 mars 2008;

3.5 Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie financière du projet domiciliaire la Vallée du golf, phase I, protocole d'entente PE-2007-GAS-01;

3.6 Avis de motion 243-2008 abrogeant et remplaçant le règlement 243A, tel qu'amendé, constituant le comité consultatif d'urbanisme;

3.7 Autorisation au directeur des services techniques à assister à la formation sur la mise à jour en matière de droit acquis qui se tiendra à Drummondville le 1ier mai 2008;

3.8 Autorisation au directeur des services techniques à assister à la formation sur les pouvoirs discrétionnaires en matière d'urbanisme qui se tiendra à Drummondville le 30 avril 2008;

3.9 Acceptation du plan projet de développement afin de boucler la rue Jacques et Fortier;

3.10 Dérogation mineure – rue Omer;

3.11 Dérogation mineure – rue de l'Adamas;

3.12 Autorisation de signature – protocole d'entente de la rue des Bassons;

3.13 Autorisation au directeur des services techniques à faire l'acquisition d'une pompe submersible;

3.14 Acceptation d'une offre d'achat de monsieur Alain Robert– partie du lot 2 079 087.

4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Autorisation au directeur des travaux publics à faire l'acquisition d'un laser rotatif;

4.2 Octroi du contrat et autorisation de paiement pour l'achat d'un écran d'étayage;

4.3 Acceptation de la démission de monsieur Daniel Dechêne à titre de contremaître des travaux public par intérim;

4.4 Autorisation au directeur des travaux public à entreprendre les démarches nécessaires à l'embauche d'un contremaître des travaux publics.

5. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Autorisation au Directeur du Service Sécurité Incendie pour procéder à l'achat d'équipements incendie;

5.2 Acceptation de l'organigramme du Service de Sécurité Incendie de Saint-Colomban;

5.3 Autorisation au Directeur du Service de Sécurité Incendie à entreprendre les démarches nécessaires à l'embauche d'un chef aux opérations au Service de Sécurité Incendie de Saint-Colomban;

5.4 Autorisation au Directeur du Service de Sécurité Incendie à entreprendre les démarches nécessaires à l'embauche de quatre (4) lieutenants aux opérations au Service de Sécurité Incendie de Saint-Colomban;

5.5 Autorisation de signature de la procédure opérationnelle normalisée no 015 (relative à l'application de l'article 12.05 f) de la Convention collective des pompiers du (Québec), section locale Saint-Colomban;

5.6 Acceptation de la démission de monsieur Alain Richard à titre de pompier à temps partiel;

5.7 Autorisation au directeur du Service de Sécurité Incendie d'entreprendre le processus pour l'embauche d'un pompier à temps partiel;

5.8 Autorisation à messieurs Steve Lasablonnière, François Michel et Christian Lafrance, pompier à temps partiel, à suivre la formation appareil d'élévation;

6 - SERVICE SPORTS ET LOISIRS

6.1. Embauche de la coordonnatrice et des monitrices du camp de jour – semaine de relâche – hiver 2007;

6.2. Autorisation au directeur des sports et des loisirs à faire l'acquisition d'un traceur de ligne de soccer;

6.3. Octroi du contrat et autorisation de paiement pour les jeux gonflables et animation de la fête nationale 2008;

6.4. Autorisation à monsieur Frédéric Broué à effectuer une demande de subvention – Parc Phelan;

6.5. Autorisation à monsieur Frédéric Broué à effectuer une demande de subvention – au près de emploi été canada – placement carrière été 2008;

6.6. Autorisation au directeurs des sports et des loisirs à faire une demande d'assistance financière dans le cadre de l'événement fête Nationale 2008.

7 - SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Autorisation à la Directrice de la bibliothèque et de la culture à commanditer le projet Route des Arts ;

7.2 Autorisation à la Directrice de la bibliothèque et de la culture à décerner des prix et d'organiser le concours de sculptures sur neige ;

7.3 Mandat à un architecte – bibliothèque ;

7.4 Acceptation de la démission de madame Julie Morin à titre de commis à la bibliothèque temps partiel ;

7.5 Autorisation à la directrice de la bibliothèque et de la culture à entreprendre le processus pour l'embauche d'un commis à la bibliothèque à temps partiel.

8 - PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question, devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SESSION.